

**Conseil d'administration
Séance du 7 juillet 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 58/2025	QUESTIONS FORMATION Dispositif de bourses d'excellence
------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis favorable rendu à la majorité de la Commission Formation et Vie Universitaire
du 3 juillet 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve le dispositif de bourses d'excellence de Master 1 et de Master 2 au titre de l'année 2025/2026 pour le Campus de Roanne.

Document annexé.

A Saint Etienne le 8 juillet 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 26

CONTRE : 1

ABST : 0

Descriptif

Financement d'Excellence en Master (FEM), Campus de Roanne

Les masters en sciences industriels de l'Université Jean Monnet invitent ses étudiants à candidater aux bourses d'excellence. Ce Dispositif d'Attractivité est à destination des étudiants de M1 ou M2 candidats en master Sciences industrielles GI ou T3I, privilégiant la recherche, et vient en complément des dispositifs d'attractivité pour les étudiants internationaux. Les bourses sont attribuées sur critères d'excellence académique.

Montant attribué pour le financement d'excellence : 600 euros / mois pendant 6 mois, et 4 mois de gratification de stage.

Nombre de financement en 2025-2026 : 2 par master

Critères d'attribution :

- Excellence académique, partenariat universitaire
- Cohérence du projet professionnel (orientation recherche : le candidat s'engage à suivre la formation et à effectuer son stage de master au LASPI) Critère d'éligibilité :
- Dossier de candidature complet
- Avoir été accepté dans l'une des formation M2 GI ou T3I
- Financement non-cumulable avec d'autres dispositifs de bourses d'excellence et contrats d'apprentissage, cumulable avec les bourses sur critères sociaux

Pièces exigées dans le dossier :

- Formulaire de candidature Financement d'Excellence 2025 ;
- Curriculum Vitae à jour ;
- Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- Notes du bac ou équivalent ;
- Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- Relevé de notes de l'UJM du trimestre en cours et précédents le cas échéant (pour les étudiants qui ont déjà commencé leurs études en master 1 à l'UJM)
- Attestation d'engagement (stage au LASPI)

Modalité de dépôt des candidatures :

- Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé :
2025 FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse laspi@univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- Date limite envoi du dossier de candidature (fichier pdf) : à préciser, délai de rigueur
- Réunion de la Commission : à préciser
- Notification de la sélection des candidats, à préciser
- Début du versement du financement : Septembre 2025
- Fin du versement du financement : Juin 2026

Conditions de versement de Bourses d'Excellence :

- Pour le premier versement : lettre de sélection de la commission, attestation d'arrivée, certificat de scolarité, RIB, fiche de renseignements, un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour ;
- Financement non-cumulable avec d'autres dispositifs de bourses d'excellence et contrats d'apprentissage. Bourse cumulable avec les bourses sur critères sociaux,
- Echancier de financement
 - un premier versement équivalent à 1400€ après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - un versement de 400€ pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.
 - un versement de gratification de stage selon le temps de présence sur une base de 7h/jour et sur la base du taux horaire selon réglementation en vigueur (le montant horaire doit être précisé dans la convention de stage. Il est égal à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, et est réévalué chaque année)

Contact : laspi@univ-st-etienne.fr